



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2013**

**Présents : MM. SCHULTZ - COULON - DUBOIS - LYOT - BERTHOUD - PETRILLO - GOBET**  
**Mmes EVANNO - LAGRANGE - DASSONVILLE - TARDY**

**Pouvoir : M. GATEAUD à M. SCHULTZ - M. GALLAND à M. BERTHOUD**

**Absents : M. SARAS - Absente excusée : Mme COMTE**

**Convoqués en séance ordinaire le 29 mars 2013 à 19 h 30**

**Désignation d'un secrétaire de séance : Patrick LYOT**

**Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 21/03/2013, le conseil délibère.**

---

**1<sup>ER</sup> POINT : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2013**

M. le Maire propose :

- De ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour 2013
- De reconduire les taux de 2012

Exposé entendu, il est décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales pour 2013. Les taux restent donc inchangés, à savoir :

Taxe Habitation : 8.90 % - Taxe Foncière (bâti) : 13.63 % - Taxe Foncière (non bâti) : 41.22 %.

**2<sup>ème</sup> POINT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Monsieur Cyrille COULON, adjoint aux finances, présente avec explications détaillées par chapitres, le compte administratif 2012 qui donnent les résultats suivants :

**BUDGET GÉNÉRAL :**

**- FONCTIONNEMENT :**                 **Dépenses : 676 190.21 €**  
  **Recettes : 890 907.18 €**

D'où un excédent de clôture de 214 716.97 €.

**- INVESTISSEMENT :**               **Dépenses : 472 084.19 €**  
  **Recettes : 612 970.49 €**

D'où un excédent de clôture de 140 886.30 €.

Le Maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012, APPROUVE le compte administratif 2012 et DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/12, soit **238 438.60 €** au C/1068.

**3<sup>ème</sup> POINT : VOTE DU BUDGET 2013**

Sur demande de Monsieur le Maire, M. Cyrille COULON, adjoint chargé des finances, présente au Conseil Municipal les budgets qui s'équilibrent respectivement, en dépenses et recettes, à savoir :

**BUDGET PRINCIPAL :**

**Fonctionnement : 751 606 €**

**Investissement : 847 971 €**

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à 9 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions : VOTE ledit budget.

**4<sup>ème</sup> POINT : ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR PROJET CHAUFFERIE BOIS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à l'ouverture des plis par la Commission MAPA du 10 avril 2013 relatif au choix du bureau d'études thermiques concernant la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une chaufferie bois automatique collective pour divers bâtiments de la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

D'ENGAGER la mission étude de faisabilité « Chaufferie Bois Automatique » pour les bâtiments communaux,

DE RETENIR comme équipe, le bureau d'étude thermique INDDIGO - 367 avenue du Grand Ariétaz - 73024 CHAMBERY cedex,

DE SOLLICITER les subventions de l'ADEME et de la Région Bourgogne et du FEDER au titre du PECB correspondantes à l'étude de faisabilité dans le cadre du plan Bois Energie et de Développement Durable, à hauteur de 70 % du coût de cette étude HT.

**Coût de l'étude :**

HT .....	4 875.00 €
TVA.....	955.50 €
TTC.....	5 830.50 €

**Plan de financement de l'étude :**

PECB .....	3 412.50 €
Fonds propres - .....	1 462.50€ HT

#### **5<sup>ème</sup> POINT : RENOUELEMENT CONVENTION ATESAT**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention ATESAT qui consiste à une assistance technique fournie par l'Etat (services de la DDT) dans les domaines de la voirie, de l'aménagement de l'habitat et des territoires.

Le conseil municipal, oui l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité : DEMANDE de bénéficier à nouveau de l'ATESAT.

#### **6<sup>ème</sup> POINT : TRAVAUX SYDESL**

##### **Raccordement tarif jaune - Boulangerie/Supérette**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'estimation du coût des travaux pour le raccordement tarif jaune pour alimenter la future boulangerie/supérette.

Le coût total des travaux s'élève à 6 250 € HT. Le plan de financement mentionné dans le courrier précise le coût HT restant à la charge de la commune soit 3 750 €.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DONNE son accord financier de principe à la contribution communale d'un montant estimatif de 3 750 € sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues,

#### **7<sup>ème</sup> POINT : MARCHÉ DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - avenant n° 01**

##### **Création d'un collecteur d'assainissement des eaux usées Moulin d'en Haut et Varruge**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une proposition d'avenant pour des travaux complémentaires liés à la réalisation d'une extension du réseau des eaux usées.

VU le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire SPIE BATIGNOLLES PETAVIT - 71960 LA ROCHE VINEUSE en application de la délibération n° 2012/52 du conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2012 relative à l'approbation du choix de l'entreprise pour la création d'un collecteur d'assainissement des eaux usées,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, DE CONCLURE l'avenant de travaux complémentaires liés à la réalisation d'une extension du réseau des eaux usées ci-après détaillé :

**Attributaire** : SPIE BATIGNOLLES PETAVIT - 71260 LA ROCHE VINEUSE

Marché initial du 12/10/2012 : **151 936.50 € HT**

Avenant n° 1 - montant : **9 806.45 € HT**

Nouveau montant du marché : **161 742.95 € HT**

#### **8<sup>ème</sup> POINT : TARIFS DES TIMBRES EN VENTE À LA RÉGIE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il a été mis en place par régie, une vente de timbres spécifiques à l'agence postale communale.

Vu l'augmentation des tarifs appliquée par La Poste, il est nécessaire de revoir certains tarifs, à savoir :

- Remplacer le timbre spécifique à vocation publicitaire afin de promouvoir la commune au tarif prioritaire (20 g) par le tarif « Lettre verte » au prix vente inchangé 1 €,
- Augmenter le carnet de 8 timbres spécifiques à 9.70 € (au lieu de 9.30 €).

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, APPROUVE les modifications susmentionnées.

#### **9<sup>ème</sup> POINT : DEVIS DIVERS**

- ✓ Contrat de maintenance informatique : proposition de CFI Maintenance Informatique pour 171.15 € par mois - Accord à l'unanimité.

#### **10<sup>ème</sup> POINT : INFORMATIONS DIVERSES**

- Réunion de la Commission « Voirie » pour étude acquisition/vente de terrains le lundi 22 avril 2013 à 19 h 00.
- Cérémonie pour le départ à la retraite de M. Daniel COUDERT le jeudi 04 juillet 2013 à 18 h 30 à la salle polyvalente. Un carton d'invitation sera transmis à chaque invité.
- Réception de bienvenue de M. Franck PERRIN (remplaçant de M. COUDERT) le lundi 24 juin 2013 à 18 h 00 en mairie où seront conviés élus et personnel communal.

Tous les points ayant été abordés, la séance s'est levée à 22 H 45.  
Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 17 mai 2013 à 20 h 30

Affiché le 19. avril 2013.